



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine militaire : Pyrenees-Orientales

Question écrite n° 10971

Texte de la question

M Serge Beltrame appelle l'attention de M le ministre de la defense sur l'avenir incertain des hopitaux militaires du secteur thermal des armees en general et de celui d'Amelie-les-Bains en particulier. Des associations de mutiles et d'anciens combattants ont en effet en 1987 ete informes par la direction centrale du service de sante des armees qu'une etude etait en cours ayant pour but de ceder ces hopitaux au secteur prive. Andre Giraud, alors ministre de la defense, avait fait connaitre qu'une etude avait bien ete ordonnee mais qu'elle n'en etait encore (le 29 juin 1987) qu'a un stade de reflexion. Il souhaiterait connaitre si le projet a ete abandonne.

Texte de la réponse

Reponse. - L'existence d'une etude ayant pour objet la devolution du thermalisme a une structure autre que celle du departement de la defense est probablement a l'origine de l'inquietude dont fait etat l'honorable parlementaire. Le ministre de la defense confirme que pour l'instant aucune decision de transfert de gestion ou de propriete n'a ete prise. En particulier, aucune transaction n'a ete entreprise pour l'hopital militaire d'Amelie-les-Bains ni pour l'un ou l'autre des etablisements thermaux des armees. En toute hypothese, il n'est pas envisage de modifier les droits ouverts en matiere de soins ; les ressortissants du code des pensions militaires d'invalidite et les victimes de guerre continueront en tout etat de cause de beneficier de la gratuite en matiere de cure thermale.

Données clés

Auteur : [M. Beltrame Serge](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10971

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1325